

07 fév 2013 -19:31

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2013

## Dispositions fiscales en financières

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions fiscales et financières et des dispositions relatives au développement durable.

L'avant-projet contient une série de mesures fiscales en matière de plan de relance 2012 : assouplissement des conditions de déduction pour revenus de brevets dans le chef des PME, augmentation du taux de dispense de versement du précompte professionnel pour la recherche scientifique et relèvement du salaire net des personnes disposant d'un bas salaire à partir de 2013. Il crée également la base légale nécessaire pour exécuter les décisions de l'Eurogroupe en matière de soutien à la Grèce. En ce qui concerne les entreprises, l'avant-projet adapte le taux de la déduction pour capital à risque (intérêts notionnels) et actualise le régime du tax shelter. L'avant-projet contient également une mesure qui vise à exécuter la décision du gouvernement d'aligner la dotation de la reine Fabiola sur celle du prince Philippe à partir de 2013.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>